



(Teslabel, 13/02/09) Nous [\(soir\)](#) rappelons notre lettre au premier Ministre et à la Ministre de la Santé, et

Au lieu de nous apporter une vraie réponse, L. Onkelinx esquivé le sujet et crée d'autres interrogations.

Page 1



Page 2



Questions :

Le fait que le gouvernement fédéral ne soit plus compétent pour diminuer les rayonnements, **lui donne-t-il le droit de les augmenter ?**

La vente de licences supplémentaires par le gouvernement fédéral respecte-t-elle le principe de précaution auquel la Belgique fédérale adhère, et le principe ALARA (as low as reasonably achievable) recommandé par le Conseil Supérieur de la Santé qui dépend du ministère fédéral SPF santé publique ?